



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 27 janvier 2026

Délibération n° 2026-03

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 janvier 2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 22 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Bertrand GAULÉ

Présents: Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s):

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Caroline VITAL - Vincent BRUN a donné pouvoir à Elisabeth SAGE - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

Absent (s): Marylène CELLIER

Objet : FINANCES – Subvention à l'APE pour financer la classe de découverte – année scolaire 2025 2026

Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires rappelle à l'assemblée le projet de classe de découverte des classes de CP et CE1, organisé à Saint-Jean-de-Sixt (Haute-Savoie), au château des Mille Fleurs, autour des thématiques du chant et de la danse.

Conformément aux échanges intervenus avec l'école et l'Association des parents d'élèves (APE), il a été proposé que la commune participe au financement du séjour à hauteur d'un tiers de son coût total.

Le nombre définitif d'élèves participants n'étant pas encore arrêté, il est précisé que le séjour concerne au maximum 41 enfants. Le coût global maximal du séjour pour 41 élèves s'élève à 12 661,00 €, ce qui représente une participation communale maximale de 4 221,00 €.

Le montant définitif de la subvention sera ajusté en fonction du nombre réel d'enfants participant à la classe de découverte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 - Abstention : 0 Pour : 17 – Contre : 0

- APPROUVE le versement d'une subvention à l'Association des parents d'élèves pour la classe de découverte 2025-2026, d'un montant maximal de 4 221,00 € pour 41 enfants

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

